

M. MATHIEU FRANCOEUR :

C'est bien apprécié, merci.

2250

M. DENIS LECLERC :

Merci.

2255

LA PRÉSIDENTE :

Alors, dans quelques instants, les représentants du regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal.

2260

Alors, nous allons rejoindre en ligne Marie-Andrée Painchaud-Mathieu. Bonjour. Du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU, coordonnatrice, Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal :

2265

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2270

Bienvenue. Vous avez 10 minutes, c'est à vous.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

2275

Excellent. D'abord, merci de m'accueillir à distance. Je suis une personne à mobilité réduite qui est prisonnière de son appartement et qui a la chance d'avoir accès à des moyens technologiques. Alors, merci pour ça.

2280 Au RIOC, on a 360 membres. Nos membres, ce sont des groupes d'action communautaire autonomes qui interviennent dans le grand champ large de la santé et des services sociaux. Nos membres, ce sont autant des centres de femmes, des centres communautaires pour aînés, des groupes jeunesse, les maisons de jeunes, des groupes communautaires pour les personnes handicapées, des groupes en sécurité alimentaire, mais aussi des groupes en itinérance.

2285 Donc, notre spécialité à nous, c'est l'action communautaire autonome, donc l'autonomie des groupes également. Le financement des groupes communautaires, autant public que privé. On est interlocuteur, d'ailleurs, pour le milieu communautaire de Montréal auprès du service régional du CIUSSS du Centre-Sud, auprès de la direction régionale de santé publique de Montréal, auprès de la ville centre de Montréal. Donc, on est aussi les spécialistes en relation
2290 partenariale, et, bon, des spécialistes dans toutes les politiques et tous les cadres qui encadrent l'action communautaire autonome.

2295 Je vous avouerai que j'ai été assez ébranlée, voire choquée, par le libellé du mandat de la consultation, du mandat qui vous a été donné. Parce que ce mandat-là, ce n'est pas de voir comment on peut réduire l'itinérance, mais on identifie le problème. En fait, le comité exécutif de la Ville de Montréal identifie le problème à régler comme étant les groupes communautaires.

2300 On nous identifie, les groupes communautaires, comme étant à la source des problèmes de cohabitation, et c'est quand même assez difficile à recevoir. Parce qu'on a l'habitude, dans le communautaire, en fait, d'être ignorés, hein. On se bat pour se faire entendre constamment. Au mieux, on nous donne des médailles, ou on nous vote des motions à l'Assemblée nationale ou au Conseil de ville de Montréal, mais vraiment, en 20 ans de carrière dans le communautaire, c'est la première fois qu'on se fait mettre sur le banc des accusés. Et je vous avouerais que ça
2305 m'a un petit peu cassée.

Parce que le problème c'est l'itinérance, ce n'est pas les personnes en situation d'itinérance. Le problème, ce n'est pas les groupes communautaires, ce n'est pas non plus les personnes qui côtoient l'itinérance au jour le jour. Le problème, c'est l'itinérance.

2310 Je vous ai entendus, hier et aujourd'hui, poser la question : mais qui est responsable de
la cohabitation? Alors je vais vous parler de responsabilité. D'abord, il y a le réseau de la santé
et des services sociaux qui est responsable du bien-être de la population. Ça, c'est écrit dans la
Loi sur la santé et les services sociaux, donc les établissements de santé à Montréal, les
CIUSSS, la DRSP, ont la responsabilité populationnelle, c'est un concept qui existe, ils appellent
ça comme ça, la responsabilité de la population, c'est la responsabilité populationnelle. Et ça, ce
2315 n'est pas transférable aux groupes communautaires.

2320 Donc, le réseau de la santé est responsable du bien-être de la population. Même si les
groupes communautaires, nos financements du gouvernement du Québec transigent par le
réseau de la santé, on n'est pas responsables de la population, on est responsables des activités
qu'on offre. On est responsables des services qu'on offre à la population et à la hauteur des
financements qu'on reçoit seulement.

2325 Du niveau de la Ville, je n'ai pas trouvé dans les champs de compétence de la Ville, ou
dans ses responsabilités, là, à côté des égouts, des parcs, de la sécurité publique, la cohabitation
avec les groupes communautaires, je n'ai pas trouvé cette responsabilité-là du côté de la Ville.
Donc c'est effectivement un peu malaisant qu'on tente de nous transférer une partie de cette
responsabilité-là qui n'existe même pas. En fait, la cohabitation, c'est tout le monde. La
cohabitation sociale, c'est absolument tout le monde dans la société. Et, ça, ça ne veut pas dire
que ça ne nous intéresse pas non plus comme groupe communautaire, puis que ça nous
2330 intéresse d'y participer comme tout le monde dans la société, là, peut y participer.

2335 D'ailleurs, la responsabilité des gouvernements, ça vient avec des pouvoirs. Ça vient
avec des pouvoirs réglementaires. Ça vient avec des pouvoirs de taxation. Ça vient avec des
sous qui donnent un pouvoir d'agir, puis ces pouvoirs-là, on ne les a pas, les groupes
communautaires. Pourtant, on a l'impression d'être seuls au front dans cette crise-là.

Alors qu'on est sous-financés, alors qu'on est mal financés, alors qu'on est pris dans des
bourbiers bureaucratiques incroyables qui bouffent toute notre énergie. Les groupes
communautaires en santé et services sociaux à Montréal ont besoin de 160 millions de dollars

2340 de financement à la mission de plus par année. 160 millions. Et en ce moment, seulement 55 %
des financements qu'ils reçoivent qui passent par le réseau de la santé qui viennent du
gouvernement du Québec, seulement 55 % sont des financements à la mission récurrents. Donc
tout le reste, c'est des financements par projet qui ne sont pas récurrents et qui précarisent
énormément l'action des groupes communautaires.

2345 Alors est-ce qu'on pourrait, s'il vous plaît, nous soutenir au lieu qu'on reste avec
l'impression qu'on se fait jeter sous les roues de l'autobus. Ça m'inquiète qu'on pense soumettre
à des référendums populaires la réponse aux besoins fondamentaux des personnes vulnérables
ou marginalisées. La Ligue des droits et libertés vous en a bien parlé aujourd'hui.

2350 On n'est pourtant pas devant un problème qui est insoluble, hein? Ce qu'on vit dans les
rues, dans les parcs, dans le métro, c'est le symptôme des inégalités sociales. Et ça, ce sont
des conséquences de nos choix politiques. J'ai l'impression que nos choix politiques des 30
dernières années nous pètent dans la face en ce moment. C'est ça qui est en train d'arriver.

2355 Ce qu'on vit, c'est le résultat d'un manque de contrôle des loyers. C'est le résultat d'un
désinvestissement dans le logement social, dans les services sociaux. C'est le manque de
mesures structurantes de lutte à la pauvreté. C'est aussi l'approche coercitive de la Ville de
Montréal qui nous divise, il y a des gens qui l'ont aussi abordé hier.

2360 Les groupes d'action communautaire autonomes, on est par et pour les personnes qui sont
visées par les actions, ça veut dire que, dans le cas qui nous préoccupe, les personnes en
situation d'itinérance, elles sont impliquées dans la vie associative et démocratique des groupes
communautaires. Elles ne viennent pas juste chercher des services, elles sont impliquées dans
2365 les organismes, et c'est notre job, comme organisation, de porter la voix de ces personnes-là,
c'est ça qu'on fait.

Donc, quand vous vous demandez comment on peut consulter les personnes en
situation d'itinérance, bien, consulter les groupes communautaires et leurs regroupements, c'est

2370 une façon d'avoir l'avis des personnes en situation d'itinérance ou des personnes concernées par la pauvreté ou d'autres sujets qui pourraient vous intéresser.

2375 D'ailleurs, il existe plein de mécanismes à la Ville de Montréal pour nous consulter. On participe à des comités, à des forums, à des sommets, à des colloques, on envoie des mémoires, on fait des conférences de presse... C'est la même chose avec le réseau de la santé et les services sociaux. On participe à beaucoup de consultations. On est consultés... Ce n'est pas là le problème. On n'est pas écoutés, par contre.

2380 Votre rapport, je suis convaincue qu'il va être super pertinent, vraiment, vraiment convaincue. J'ai pleinement confiance, mais comme l'interlocuteur, là, qui m'a précédée, Mathieu, j'ai aussi des craintes que vous ne soyez pas écoutés, comme nous, nous sommes très peu écoutés. J'espère que le rapport ne sera pas tabletté, puis j'espère, en fait, qu'on ne fait pas tout ça pour rien, nous, ensemble, ici.

2385 Et j'espère surtout que votre rapport, vous allez l'envoyer au gouvernement du Québec, parce que c'est quand même eux qui détiennent les clés de la crise par les différents programmes gouvernementaux, par la lutte à la pauvreté. C'est eux qui détiennent les solutions. Alors il faut qu'ils nous écoutent également. Merci.

2390 **LA PRÉSIDENTE :**

2395 Merci beaucoup. Je vais répéter qu'on comprend votre exacerbation et on apprécie votre franchise. Vous êtes au cœur d'une crise humanitaire. Il y a tellement de voix qui nous l'ont dit. Ne soyez pas inquiète sur notre détermination à entendre la voix à la fois des acteurs et des actrices du communautaire et des gens en situation de vulnérabilité. On a mis beaucoup d'énergie, et on les a trouvés. Ils et elles sont venus devant nous et vont continuer de le faire. Merci de vous en préoccuper. Et c'est vrai que la Ville avait aussi dit dans son document qu'il fallait faire entendre ces voix-là, c'est la moindre des choses.

2400 Vous faites, au fond, un appel au réengagement des pouvoirs publics.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

Oui.

2405 **LA PRÉSIDENTE :**

En disant que la Ville n'a peut-être pas tant de... munitions, ou d'armes, ou de cartes dans son jeu. Nous, nous devons déposer notre rapport à la Ville.

2410 **Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :**

Oui.

2415 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien sûr qu'on va l'encourager à faire œuvre de levier pour d'autres. S'il y avait une chose essentielle à dire à la Ville? Moi je sais, la chose essentielle, je pense, que vous voulez dire, c'est « écoutez le terrain »...

2420 **Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :**

Oui.

2425 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce qu'il y a autre chose?

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

2430 Je pourrais redire beaucoup de choses qui ont été dites. Il y a tellement de choses qu'on veut dire à la Ville, à part écoutez nous... Bien, agissez, aussi. Les solutions, ils les connaissent.

Ils les connaissent, les solutions. Il manque effectivement de volonté politique pour les mettre en place, ces solutions-là. Ce que la Ville peut faire, elle le sait. Elle ne souhaite pas toujours le faire.

2435

Et c'est pour ça que personnellement, j'ai un sentiment, un peu, qu'on nous occupe ou qu'on tente de détourner l'attention du problème réel en mobilisant tout le monde autour de cette consultation qui est, je le répète, très pertinente, mais qui va quand même donner des résultats que la Ville connaît déjà quand même. On leur a dit, là, ça leur a été dit, ce qui pouvait être fait. On va le redire encore, on vient encore le redire, mais c'est un peu exaspérant.

2440

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Denis, est-ce que tu as préparé une question?

2445

M. DENIS LECLERC :

Vous avez beaucoup expliqué votre préoccupation, puis peut-être même, le terme, vous étiez choquée, là, par le libellé du mandat. Ceci dit, bon, vous vous doutez bien que nous, on aborde le mandat avec le plus de positivisme possible. Sinon on ne l'aurait pas pris, on ne serait pas ici, puis on n'aurait pas fait l'ensemble des démarches qu'on a fait...

2450

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

Tout à fait.

2455

LA PRÉSIDENTE :

... et qu'on va continuer à faire. Je ne suis pas en train de les défendre du tout. Je veux juste vous dire que nous, on essaie de l'aborder sous l'angle, également, non pas de pointer, en tout cas, moi, ce n'est vraiment pas ce que j'ai en tête. Les organismes communautaires sont un élément, puis peut-être même sous l'angle inverse, c'est-à-dire... On a en souvenir des enjeux

2460

tels que bon, plusieurs l'ont nommé, Benoît-Labre, ou bien une incapacité, une impossibilité d'ouvrir une ressource dans Ahuntsic-Cartierville lorsqu'il y a eu une mobilisation.

2465

Donc l'idée est de dire, comment on peut essayer de faire en sorte que ces organismes-là, qui sont pertinents, soit dans leur continuité ou soit même dans leur implantation, bien qu'on puisse trouver des façons de faire pour éviter les frictions et tout ça... Puis peut-être, idéalement, moi, j'essaie aussi de l'envisager sous cet angle-là, enlever un certain poids qui semble revenir trop souvent uniquement aux organismes communautaires.

2470

Donc, si on le regarde sous cet angle-là, comment on peut essayer de soutenir, puis d'amener des avenues autour de ces situations-là, d'implantation, puis de ressources. Je comprends très, très bien tous les enjeux en amont puis macro, là, mais si on se centre là-dessus, comment on peut soutenir des organismes communautaires pour aider à leur légitimité, et, donc, à offrir éventuellement des services sans se heurter tout le temps, soit aux citoyens ou soit aux médias, et ainsi de suite.

2475

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

2480

Déjà, la Ville comme institution, puis aussi... à la Ville de Montréal...

LA PRÉSIDENTE :

2485

Votre micro vient de s'éteindre.

M. DENIS LECLERC :

2490

On a perdu le son.

LA PRÉSIDENTE :

O.K., ça va. Allez-y.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

2495

C'est revenu?

M. DENIS LECLERC :

2500

Oui, O.K., on a eu une petite fenêtre.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

2505

En fait, il y a des levées de boucliers qui peuvent être en lien avec le climat social. Là, on parle de cohabitation sociale, j'aimerais qu'on parle de climat social aussi. Puis on s'attend à ce que la Ville donne l'exemple aussi, comme élu, comme entité gouvernementale qui a une responsabilité envers toute la population, déjà, en partant de ne pas attirer les braises. C'est quand même une demande assez claire qu'on fait à la Ville.

2510

Dans les cas que vous avez nommés, on trouve que la Ville a attisé effectivement les braises, donc, est-ce qu'on pourrait garder une petite gêne. Des fois, on va jusqu'à dire : laissez-nous travailler, s'il vous plaît? Laissez-nous travailler. Il y a plein de projets qui s'implantent et puis qui ne font absolument pas de vagues parce que personne ne les pointe du doigt.

2515

Vraiment, ne serait-ce que de calmer le climat, de calmer la conversation, ça pourrait être une posture de la Ville qui est aidante. Ceci dit, pour ouvrir des nouvelles ressources, il n'y a pas de fonds de développement disponible. Puis les groupes communautaires, là, ce sont les seuls qui développent des ressources en itinérance et/ou pour les autres personnes en situation de pauvreté. La Ville ne fait pas ça. La santé publique ne fait pas ça, le CIUSSS ne fait pas ça.

2520

On est les seuls à porter le fardeau d'essayer d'ouvrir des nouvelles ressources pour répondre aux besoins qui explosent de la population.

2525

Si on avait des fonds appropriés de développement, c'est possible que les projets soient faits sereinement, disons ça comme ça. Soyons sereins dans la prévisibilité, le bien financement, déjà, en partant, ça va être bien avancé, on va être bien avancés.

LA PRÉSIDENTE :

2530

D'accord, merci pour cette réponse. Judy Gold a une question pour vous.

Mme JUDY GOLD :

2535

Bonjour. D'abord, je vais vous dire que votre message est très clair. Ma question est la suivante : vous avez mentionné que les organisations communautaires ont besoin autour de 160 millions de dollars.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

2540

Oui. À Montréal seulement.

Mme JUDY GOLD :

À Montréal. Comment êtes-vous arrivés à ce chiffre?

2545

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

2550

C'est le chiffre qui est compilé par le CIUSSS du Centre-Sud. Donc, je parle en santé et services sociaux, des groupes qui sont financés dans le programme PSOC. Chaque année, ces groupes-là déposent une demande de rehaussement, de combien j'aurais besoin de plus d'argent. Et donc ce total-là pour l'année dernière, c'est 160 millions.

C'est un chiffre qui est compilé par le gouvernement lui-même, c'est un chiffre que le gouvernement demande au groupe et qu'il a, et qui est partagé avec nous. Et toutes ces

2555

demandes-là sont documentées par les groupes. Quand ils déposent ces demandes, les demandes de rehaussement, ils expliquent ce qu'ils vont faire avec, aussi, donc ce n'est pas une approximation, ce n'est pas une projection, c'est un montant réel. Quand on demande aux groupes communautaires, au PSOC, en santé et services sociaux, combien d'argent de plus ils ont besoin de financement à la mission, ils répondent collectivement, 160 millions.

2560

Mme JUDY GOLD :

D'accord. Si je comprends bien, je fais une demande, et je demande au PSOC, disons 200 000 dollars. Le PSOC me donne 100 000 dollars. Le montant calculé va être le 200 000 dollars. On parle de la demande, ce qui était demandé par chaque association, est-ce que c'est bien ça?

2565

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

Non, le 160 millions, c'est l'argent supplémentaire dont ils ont besoin.

2570

Mme JUDY GOLD :

C'est ça.

2575

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

Donc on compte juste le 100 000 dollars de plus, dans votre exemple.

2580

Mme JUDY GOLD :

Oui, je comprends.

2585 **Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :**

Ils ont déjà environ 180 millions de financement à la mission, plus 155 de financement non récurrent par projet super instable qui crée de l'insécurité pour tout le monde, de l'instabilité pour les travailleurs, et ils ont besoin de 160 millions de fonds récurrents supplémentaires pour bien réaliser leur mission.

2590

LA PRÉSIDENTE :

De plus.

2595

Mme JUDY GOLD :

C'est toutes les organisations qui sont subventionnées par le PSOC, ou vous parlez...

2600 **LA PRÉSIDENTE :**

En santé et services sociaux.

2605 **Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :**

À Montréal, ou toutes les organisations?

2605

Mme JUDY GOLD :

2610 Ceux qui sont membres de votre association, non, ou pas nécessairement.

2610

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

Tous ceux qui sont financés par le PSOC à Montréal.

2615

Mme JUDY GOLD :

O.K.

2620 **Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :**

Mais à Montréal, il y a aussi d'autres organisations d'action communautaire autonomes qui sont financées dans d'autres ministères. Il y a aussi, en plus de ça, des groupes en éducation, des groupes de défense des droits, des groupes en immigration. Ceux-là, je ne les compte même pas, là...

2625

Mme JUDY GOLD :

Je comprends.

2630

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

... dans le 160 millions.

2635 **Mme JUDY GOLD :**

Je comprends. Merci.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

2640

Ça fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

2645 On comprend donc que ce sont les groupes en santé et services sociaux.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

Exactement. Dont font partie les groupes en itinérance.

2650

LA PRÉSIDENTE :

Absolument.

2655

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

Et ça fait partie des groupes qui ont le plus de besoins, les groupes en itinérance, parce qu'il y en a plusieurs d'entre eux qui sont des hébergements. Donc, c'est ça, des groupes qui vont être des milieux de vie, qui vont être ouverts de 9 à 5 du lundi au vendredi, ça prend quand même moins de sous à faire rouler que des organisations qui sont ouvertes 24/7, 365 jours par année, donc les groupes en itinérance comptent pour une bonne partie de ce 160 millions.

2660

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, on va être obligés de se laisser là-dessus. Nos 20 minutes sont écoulées. C'est cruel, mais c'est ainsi. Ça a été très éclairant. Merci beaucoup de votre contribution et nous allons faire le reste du travail. Portez-vous bien.

2665

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU :

Bonne chance, au revoir.

2670

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

2675